



Triors

Bulletin municipal n°91

5 juin 2014 Page 1 sur 20

Sommaire

Le mot du Maire

Le nouveau conseil municipal

Salle polyvalente

Le tri sélectif: pour quoi faire?

Il était une fois ... l'IME de Triors !

Les délibérations

Les commissions

Informations Générales

Les associations

État civil

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Notre nouvelle équipe municipale s'est mise au travail sans retard. La transmission des dossiers et des informations entre l'ancienne équipe et la nouvelle se passe très bien. Je tiens encore à remercier tous nos anciens collègues pour le travail accompli et l'assistance apportée en ce début de mandat.

Le budget 2014 a été voté, les travaux prévus pour 2014 (voiries, cimetière, etc..) sont prêts à être lancés. Des informations plus détaillées relatives à ce budget sont disponibles dans ce bulletin.

Les travaux préparatoires au lancement du projet de PLU, destiné à remplacer notre POS, changement imposé par la loi ALUR, sont déjà en cours. Le projet pourrait démarrer avant fin 2014.

Notre équipe vous remercie encore pour votre confiance.

Le maire G.Labriet

Le nouveau conseil municipal



De gauche à droite nous sommes :

Arnaud Paquien (employé FBFC), Sylvain Bonzi (attaché de direction), Xavier Oudille (technicien), Guy Leydier (enseignant), Andrée Guiguet-Bouvier (retraîtée), Béatrice Pernot (auxiliaire de vie), Marie-Noëlle Pernaut (retraîtée), Gérard Labriet (retraîté), Nicole Bouy (technicienne), Annie Chabert-Bontoux (retraîtée), Alain Bouzon (retraîté), Philippe Chabert (artisan boucher), Gilles Tarravello (gérant d'entreprise), Ronan Goëau (technicien FBFC), et Séverine Machon (employée).

Salle polyvalente



Ce vendredi 14 Février, à la fin d'une belle cérémonie d'inauguration ; ça y est la salle des fêtes est à nous les Triorais et permettra à nouveau d'accueillir fêtes du village, familiales, publiques, spectacles ...!

Pour cette inauguration beaucoup d'élus avaient fait le déplacement.

Un hommage a été rendu aux Triorais qui sont économes puisque ce sont nos anciens qui à la sortie de la guerre en 1947 ont monté les murs.

Depuis la salle des fêtes a été entretenue modestement avec une première rénovation jusqu'à ce que le projet de seconde rénovation ait été lancé en 2013.

Cette rénovation a pu voir le jour grâce à la mobilisation du conseil municipal qui a plaidé les demandes de subventions auprès des institutions régionales. Sans ces subventions (345 000€), le projet n'aurait pas vu le jour.

Mais nous, Triorais, avons mis la main à la poche à travers un apport de la commune de 30 700 € complété par un emprunt de 170 000€ TTC à rembourser sur 12 ans.



Les Triorais sont venus nombreux à cette inauguration et paraissent satisfaits de la réalisation.

Alors un mot d'ordre  **PROFITEZ DE VOTRE SALLE DES FÊTES !!!**

D'autant que les tarifs de location sont très avantageux pour les habitants de Triors.

Pour rappel les tarifs sont :

Type de location	Avec cuisine			Sans cuisine	
	1 jour hors WE	2 jours du WE	3 jours du WE	1 jour hors WE	2 jours du WE
Privés extérieurs	200	320	370	160	270
Privés Triors	100	160	185	80	135
Associations extérieures	200	320	370	160	270
Associations Triors	100	160	185	80	135
Entreprises	300	400	500	260	350

Le tri sélectif: pour quoi faire?

Nos containers de tri sélectif sont pris en charge par le SYTRAD, qui est le syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme.

Le 23 avril, le SYTRAD organisait une visite de ses locaux et de ses installations, à destination du grand public.



Andrée Guiguet-Bouvier (commission ordures ménagères) s'est rendue au centre de tri des collectes sélectives de Portes-lès-Valence situé le long du Rhône rue Louis Armand

Le SYTRAD traite les déchets recyclables de 357 communes, et d'environ 530.000 habitants, dont

les déchets de la commune de Triors, collectés dans les points d'apports volontaires situés en contrebas du village.

Trois circuits existent : le centre de Portes-lès-Valence prend en charge les collectes sélectives : cartons, journaux, certains emballages plastiques. Le verre est traité ailleurs.

Les déchets organiques, les ordures ménagères « courantes » sont acheminées vers des centres de valorisation organique (Etoile sur Rhône, Saint Barthélémy de Vals, Beaugard-Baret).

Les déchets non recyclables et non compostables sont dirigés vers des « centres de stockage des déchets non dangereux » (autrefois appelés « décharges » !) comme celui de Saint Sorlin-en-Valoire. L'objectif bien sûr est de limiter au maximum l'enfouissement, qui est -si l'on y réfléchit bien- une perte de matières premières diverses.



A quoi servent les matériaux triés ?

- Le verre est recyclable à l'infini
- L'acier et l'aluminium sont recyclables à 100%. Les boîtes de conserve et cannettes en acier permettent de faire des casseroles, des machines à laver, des boules de pétanque. Les cannettes, aérosols en aluminium se transformeront en bicyclettes, en voitures, en TGV
- Les plastiques transparents seront transformés en vêtements polaires, en couettes...
1 bouteille = 7 cartes à puces et 27 bouteilles = 1 pull polaire. Mais les bouteilles peuvent aussi redevenir des bouteilles.
- Les plastiques opaques deviendront des tuyaux d'arrosage, des conteneurs de tri, 11 bouteilles de lait = un arrosoir.
- Les papiers et cartons sont revendus à des papetiers.

Bref, les matériaux triés par nos soins seront tous utilisés, et participent à une démarche de préservation des ressources de notre planète, et de plus contribuent à diminuer la mise en décharge qui coûte cher à chaque foyer.

Le SYTRAD organise des animations scolaires.

Les animations scolaires du SYTRAD sont proposées à toutes les classes du cycle 3 : CE2-CM1-CM2 des 357 communes de son territoire (soit 1 005 classes). Des plaquettes détaillées sont en principe envoyées à chaque classe, il est possible d'en demander si l'information vous a échappé.

Les animations sont composées de 3 interventions réparties sur l'année scolaire. Dans les intervalles, le SYTRAD propose aux enseignants des activités à réaliser dans leur classe, dans le cadre de leur projet pédagogique.

Des outils de sensibilisation (jeux, expositions, malles, films...) sont également mis à la disposition des enseignants des autres niveaux scolaires (cycle 2, collège et lycée).

Nous avons tous un rôle à jouer dans la récupération des matières premières, et le pays de Romans vient en 4^{ème} position, avec un taux global de valorisation de 59%, ce qui est fort honorable !

Pour visiter le SYTRAD, on peut téléphoner au 04.75.57.80.00, on peut aussi aller se renseigner sur leur site internet: www.sytrad.fr, ou également consulter le rapport d'activité 2012, très complet et détaillé, poste par poste.

DANS LE CONTAINER DU VERRE, NE PAS DEPOSER:

- les ampoules, les plats en Pyrex, les pots de fleurs, les vitres, en général tout ce qui n'est pas du verre d'emballage.

DANS LE CONTAINER CARTON, Ne PAS DEPOSER:

- les films plastiques enveloppant les revues, des papiers souillés ou des mouchoirs en papier, ni de papiers trop petits ou trop froissés. Par contre les enveloppes à fenêtre sont acceptées.

DANS LE CONTAINER PLASTIQUE ET METAUX, Ne PAS DEPOSER:

- les sacs et films plastiques, pots de yaourts, seringues, barquettes en plastique ou en polystyrène. Les briques alimentaires sont acceptées.

Mais Avant toutes choses,

RÉDUISONS NOS DÉCHETS avec:

Stop pub : moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible !

Chacun peut, par des actions concrètes et simples, œuvrer au quotidien pour limiter la croissance constante de la quantité de déchets que nous produisons. Chaque année, 850 000 tonnes de courriers sont "non adressés", ce sont des prospectus, des publicités, ou des journaux gratuits. Ces courriers représentent environ 31 kg annuels par foyer. Les imprimés publicitaires représentent 80% de ces quantités, les journaux gratuits d'annonces 13% et les publications des collectivités locales 7%. Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et/ou ne veulent plus les recevoir, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant

ou une étiquette, mentionnant "STOP PUB". Ces autocollants permettent en général de continuer à recevoir l'information de sa collectivité. Ils sont disponibles à la mairie. Pour plus d'information, voir le site "www.stoppub.fr/"

Composteurs individuels : Composter ses déchets de cuisine et de jardin revient à réduire sa poubelle de 1/3. Et le compost produit pourra enrichir la terre. Pour 15€ vous pouvez obtenir un composteur (vert, en plastique provenant du recyclage!) en vous inscrivant à la mairie. Les composteurs seront livrés à Triors, il ne vous restera plus qu'à venir les chercher, et à démarrer votre compost! Des conseils personnalisés pourront vous être donnés."

Il était une fois ... l'IME de Triors !



Le lundi 12 mai 2014, nous avons rencontré Monsieur Volland, Directeur de l'Institut Médico-Éducatif (IME) qui nous a présenté le fonctionnement de l'établissement.

L'IME de Triors, créé en 1964, dépend de l'Adapei (Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales), association gestionnaire. Cet établissement est financé par

l'Assurance Maladie en tenant compte du prix de journée et après agrément de l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Il collabore étroitement avec le SESSAD (Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile) de Romans et la Maison Péri (accueil d'enfants autistes) où 6 places d'internat sont réservées, si besoin, pour les enfants accueillis en journée à l'IME.

L'agrément actuel autorise l'accueil quotidien de 44 enfants, dont 4 internes. L'effectif est constamment au complet. 21 demandes d'admission sont actuellement en attente, parfois reportées sur plusieurs années ...

Les Instituts Médico-Éducatifs accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes adultes - de 6 à 20 ans - porteurs d'un handicap intellectuel parfois accompagné de différents troubles. L'IME est donc un lieu de soin, d'accompagnement thérapeutique, d'apprentissages, d'éducation, de socialisation, pour accompagner les enfants vers le monde des adultes, en collaboration étroite avec leur famille. Chaque enfant bénéficie d'un projet individualisé.

L'équipe pluridisciplinaire qui accompagne ces enfants, adolescents, jeunes adultes, est composée d'une trentaine de personnes.

Les repas, entre 80 et 100 par jour (enfants, personnel de l'IME, cantine de l'école du village), sont fournis par l'IME et préparés par la cafétéria « La Salamandre », ESAT de Romans (Établissement et Service d'Aide par le Travail), qui reçoit régulièrement en formation professionnelle des adolescents de l'IME.

Entre 20 et 30 repas, selon les jours, sont destinés aux enfants de l'école de Triors, accompagnés et encadrés par Cécile et Bernadette, anges gardiens de nos chers

Pour tout autre renseignement ou précision, n'hésitez pas à déposer un message en mairie à notre attention.

Marie-Noëlle Pernaut et Nicole Bouy

bambins ! La possibilité pour nos enfants de bénéficier d'une cantine à proximité de l'école et en toute sécurité est un grand avantage pour la commune, pour les parents et pour les écoliers. Cela permet en outre de partager un temps commun entre les petits Triorais et leurs petits Voisins. Les parents qui souhaiteraient partager un repas à la cantine avec leur enfant, sont les bienvenus. Il suffit de s'inscrire 72 heures à l'avance.

Monsieur Volland exprime qu'un des souhaits du personnel et des enfants de l'IME est que les « portes soient vraiment ouvertes dans les deux sens » et que cela permette d'établir des échanges concrets et durables avec les Triorais. Nous sommes en accord avec ce souhait et dans un premier temps nous convenons de réfléchir ensemble à l'organisation des repas pendant les temps « cantine » et à associer de façon plus formelle l'IME à nos fêtes de village. Monsieur Volland rappelle qu'il met volontiers à disposition de la commune, de l'école, des associations Trioraises, ses locaux pour toute manifestation si besoin.

Notre salle des fêtes était inaccessible pendant les travaux 2013/ début 2014. L'IME nous a ouvert ses portes et nous a laissé libre accès à sa grande salle permettant aux Triorais de maintenir divers moments festifs (Marché de Noël du Sou des écoles en décembre, Saint-Vincent en janvier).

Au nom de la Commune, au nom du Comité des fêtes et au nom du Sou des écoles, nous profitons de cet article pour remercier sincèrement Monsieur Volland et toute son équipe pour l'accueil cordial qui nous a été réservé.

Les délibérations

Délibération du 13 janvier 2014

Avenants pour la rénovation de la salle polyvalente :

- Lot n°1 : Maçonnerie – Abords : Entreprise BILLON avenant n° 4 pour un montant de 4 500.00 € HT
- Lot n°2 : Charpente, couverture : Entreprise Rhône Alpes Charpente Avenant n°2 pour un montant de 2 499,09 € HT.

Matériel de déneigement :

Après 6 ans de convention du matériel de déneigement de M. Olivier ARGOUD, le conseil renouvelle cette même convention pour une durée de 3 ans. Le coût de l'intervention est facturé 74 €/heure HT.

Règlement de la salle polyvalente :

Validation du règlement de la salle polyvalente (reprise de l'ancien règlement établi par le Comité des Fêtes) incluant la mention d'obligation d'une assurance « Responsabilité Civile » de la part de l'occupant locataire.

Réseau électrique :

Un renforcement du réseau électrique sera effectué au poste de la Garenne par le SDED.

☞ Le conseil valide toutes ces délibérations

Délibération du 21 février 2014**Vote des comptes administratifs 2013**

André Lambert présente le récapitulatif des actions en investissement et en fonctionnement.

Les soldes en fin 2013 se répartissent comme suit :

Budget principal					
Fonctionnement	Investissement	Résultat	Assainissement	CCAS (Action Sociale)	Comptes globaux 2013
518 534	-258 738	259 796	22 588	733	283 117

L'endettement communal fin 2013 est de 190 000 €. Il représente 332 € par habitant. Au début du mandat (fin 2007) ce même endettement était de 269 000 € soit 555 € par habitant

Du côté de la fiscalité locale (taxes habitation, foncière bâtie et non bâtie) nous avons rentré 154000 € soit 268 € par habitant. Nous sommes en dessous de la strate des communes de 500 à 2000 habitants pour qui les recettes représentent 283 € par habitant.

Le budget d'investissement a été respecté pour la partie réalisée sur l'année 2013 et il reste sur 2014 un reste à faire de 220 000 € dont 178 000 € pour le projet de la salle polyvalente.

Budget assainissement : budget respecté pour les dépenses avec 15 000 €. Pour les recettes il manque un branchement au réseau 2 500 € décalé sur 2014 plus une subvention perdue de l'agence de l'eau 1 400 €. L'excédent cumulé "fonctionnement et investissement" se porte à 22 588 €.

CCAS (action sociale) le budget a été consacré aux repas de fin d'année et aux colis pour les personnes fatiguées 1 452 €. L'excédent se monte à 733 €.

Ce dernier bilan financier du mandat a été aussi l'occasion de faire un point sur tous les services bénéficiaires (écoles primaire et maternelle, garderie, cantine, associations, personnel, autres postes) pour mesurer la part communale engagée dans chaque secteur.

Le budget 2014 est évalué par l'équipe d'élus actuelle et sera voté par la future équipe issue des urnes après le 23 mars 2014.

☞ Le conseil municipal vote les comptes administratifs 2013.

Modification des statuts de Valence Romans Sud Rhône-Alpes portant sur la prise de compétence Mobilier Urbain :

La Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes en date du 25 janvier 2014 a délibéré pour décider que l'exercice de la compétence mobilier urbain affecté au transport de voyageurs sera délégué au Syndicat Valence Romans Déplacements, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et sera effectif à la date de publication de l'arrêté préfectoral de prise de compétence mobilier urbain par le Syndicat Valence Romans Déplacements

Chaque commune de la communauté doit être consultée pour compléter les statuts de Valence Romans Sud Rhône-Alpes pour cette compétence mobilier urbain affecté au transport des voyageurs, comprenant des abris de voyageurs et les poteaux d'arrêts situés sur la voirie publique.

☞ Le conseil donne son accord pour la modification des statuts de Valence Romans Sud Rhône-Alpes portant sur la prise de compétence Mobilier Urbain.

Procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Drôme :

Le Centre de Gestion de la Drôme (CDG 26) doit renégocier son contrat groupe d'assurance statutaire qui arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Ce contrat garantit, pour 4 ans, les collectivités territoriales adhérentes (aujourd'hui 150 collectivités et établissements publics locaux) contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

La Commune de TRIORS, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances, peut se rallier à la procédure de consultation conduite par le CDG 26.

La procédure de consultation comprendra deux lots:

- un lot pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire, titulaire ou non titulaire de droit public)
- un lot pour les agents relevant de la CNRACL.

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la Commune de TRIORS avant l'adhésion définitive au contrat groupe.

☞ Après délibération le conseil municipal, décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion de la Drôme va engager début 2014 et prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse décider d'adhérer ou non au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG 26 à compter du 1er janvier 2015.

Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis au Droit de Préemption urbain (DPU).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître BERLIOZ-RICETTI Pierre, Notaire à Peyrins (Drôme) nous fait part de son intention d'aliéner un bien appartenant à M. ARTHAUD François situé 60 Chemin des Baumes à Triors cadastré section B 880-885-888-889-892-894 et 896 biens situés dans le périmètre du Droit de Préemption Urbain, créé par délibération du 6 avril 1993.

☞ Après délibération le conseil municipal, décide de renoncer au Droit de Préemption Urbain qui lui est conféré sur le terrain de M. ARTHAUD François situé dans le périmètre D.P.U.

Délibération du 28 mars 2014

Suite aux élections municipales du 23 mars dernier, le nouveau conseil municipal élit le maire, les adjoints :

Gérard LABRIET est reconduit dans la fonction de maire.

Mme Annie CHABERT-BONTOUX est élue 1^{ère} adjoint

Mme Marie-Noëlle PERNAUT est élue 2^{ème} adjoint

M. Alain BOUZON est élu 3^{ème} adjoint

Délibération du 3 avril 2014

Suite à l'élection municipale le nouveau conseil municipal désigne des représentants de notre commune et répartit les membres des différentes commissions de la commune (voir le tableau du § Commissions).

Délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse.

Le conseil municipal désigne les délégués de la commune auprès du syndicat des eaux de l'Herbasse avec :

- M. Alain BOUZON et M. Sylvain BONZI (titulaires) - M. Gilles TARRAVELLO (suppléant).

Désignation référents ambroisie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne :

- Mmes Andrée GUIGUET-BOUVIER et Béatrice PERNOT

Désignation délégués du S.I.V.O.S

Le conseil municipal désigne les représentants de la commune auprès du S.I.V.O.S, avec :

- Mmes Marie-Noëlle PERNAUT et Nicole BOUY (titulaires) - Mme Séverine MACHON (suppléante).

Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant à la Communauté d'Agglomération Valence-Romans Sud Rhône Alpes

Le conseil municipal désigne en tant que titulaire M. Gérard LABRIET et en tant que suppléante Mme Annie CHABERT-BONTOUX

Révision statuaire et désignation des électeurs pour composer le Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED)

Le conseil municipal désigne Alain BOUZON et Gilles TARRAVELLO, électeurs pour représenter la commune de Triors et participer à l'élection des délégués du Territoire Rural de l'Énergie de ROMANS à laquelle appartient la commune.

Désignation du représentant du Conseil de Vie Sociale I.M.E. "Les Colombes" à Triors

Le conseil municipal, désigne M. Gérard LABRIET pour représenter la commune auprès de l'I.M.E.

Désignation d'un correspondant à la défense

Un correspondant de la défense doit être désigné. Ce correspondant sera le relais d'information entre le ministère de la défense et la commune.

Le conseil municipal désigne M Philippe CHABERT pour être le correspondant à la défense de notre commune.

Délégués au Syndicat d'Irrigation Drômois

Le conseil municipal désigne deux délégués titulaires au Syndicat d'Irrigation Drômois:

- M. Arnaud PAQUIEN (élu) et M. Pascal MINODIER (agriculteur)

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts, nomination des membres

Le renouvellement du conseil municipal entraîne la constitution d'une nouvelle commission communale pour la durée du mandat. Le Maire invite le conseil municipal à désigner les contribuables dont 12 titulaires et 12 suppléants. C'est le centre des impôts qui désignera parmi ces 24 personnes les membres effectifs de la commission.

Répartition des membres du conseil dans les différentes commissions communales

COMMUNE DE TRIORS	<i>DELEGUES DE LA COMMUNE DE TRIORS</i>
CCAS	B. PERNOT, M.N. PERNAUT, G. LEYDIER, S. MACHON
IMPOTS	LE CONSEIL + 5 HORS CM + 4 HORS COMMUNE
CORRESPONDANT DEFENSE	PH. CHABERT
CORRESPONDANT IME	G. LABRIET
URBANISME	A. CHABERT-BONTOUX, A. GUIGUET_BOUVIER, A. BOUZON, S. BONZI, R. GOËAU, N. BOUY
BUDGET	G. LABRIET, M.N. PERNAUT, A. BOUZON, S. BONZI, S. MACHON, PH. CHABERT, G. TARRAVELLO
TRAVAUX / ASSAINISSEMENT / VOIERIE	A. BOUZON, , S. BONZI, A. PAQUIEN, R. GOËAU, X. OUDILLE, A. GUIGUET_BOUVIER
ORDURES MENAGERES	A. GUIGUET_BOUVIER
INFORMATION ET BULLETIN	A. PAQUIEN, A. GUIGUET_BOUVIER, M.N. PERNAUT, R. GOËAU, G. LEYDIER
ÉCOLE DE TRIORS (DONT GARDERIE, CANTINE)	M.N. PERNAUT, N. BOUY, S. MACHON
ELECTIONS	G. LABRIET, J. MOULIN
MONASTERE	G. LEYDIER, G. LABRIET
ARCHIVES COMMUNALES	N. BOUY, X. OUDILLE

Délibération du 15 avril 2014**Membres du Centre Communal d'Action Sociale.**

Les membres du C.C.A.S. doivent être renouvelés avec quatre membres au sein du conseil municipal et quatre membres extérieurs. Le C.C.A.S est présidé par le maire.

☞ Le conseil municipal désigne

Membres du conseil municipal	Extérieurs
Mme PERNAUT Marie-Noëlle	Mme LABRIET Élisabeth
Mme PERNOT Béatrice	Mme JUILLET Nathalie
M. LEYDIER Guy	Mme COLEON Françoise
Mme MACHON Séverine	Mme BERRUYER Claudie

Vote du budget 2014

Le détail de chaque ligne de dépense ou recette est disponible en mairie. Pour mémoire, les dépenses et recettes de l'année 2013 sont mises en regard du budget 2014.

Ainsi nous avons:

- Pour le budget communal:

Fonctionnement communal		2013	2014
Dépenses de fonctionnement		715 767	232 797
Dont	Personnel	85 907	91 423
	Gestion courante (indemnités élus, pompiers...)	67 054	64 092
	Générales (fournitures, combustibles, voirie...)	252 931	58 084
	Atténuations de produits	8 158	8 158
Recettes de fonctionnement		265 392	565 238 (305 443 + 259 795 de 2013)
Dont	Impôts et taxes	164 066	177 416
	Dotations et participations	70 545	89 234
	Services	19 054	19 517
	Gestion courante	11 350	17 653
Investissement communal		2013	2014
Dépenses d'investissement		597 770	571 025 (97 210 + 473 815 de 2013)
Dont	Immobilisations: bâtiments, voirie, outillages...	37 487	63 427
	Immobilisations en cours	545 883	0
	Remboursements d'emprunts	13 900	23 783
	Frais d'études	500	10 000
Recettes d'investissement		660 571	425 102
Avec	Dotations Fonds divers Réserves	77 404	269 699
	Emprunts et dettes assimilées	170 000	70 000
	Subventions investissements	136 569	85 403
	Virement de la section de fonctionnement	276 598	0

- Pour le budget du CCAS -Centre Communal d'Action Sociale:

Fonctionnement CCAS		2013	2014
Dépenses de fonctionnement		2 138	1 752
Avec	Générales	2 100	1 752
	Personnel	38	0
Recettes de fonctionnement		1 020	1 752 (1 020 + 732 de 2013)
Avec	Dotations et participations	900	900
	Produits exceptionnels	120	120

- Pour le budget d'assainissement:

Exploitation d'assainissement		2013	2014
Dépenses d'exploitation		34 489	20 000
Dont	Fournitures, maintenance...	21 751	8 172
	Gestion	6 000	6 000
	Intérêts réglés à échéance	439	173
Recettes d'exploitation		22 052	41 566 (25 809 + 15 757 de 2013)
Dont	Ventes, prestations services...	17 640	21 170
	Subventions d'exploitation	1 400	0
Investissement d'assainissement		2013	2014
Dépenses d'investissement		15 168	10 232
Dont	Emprunts	5 330	5 593
	Dépenses d'équipement	6 453	0
Recettes d'investissement		12 869	13 013 (6 183 + 6 830 de 2013)
Dont	Dotations Fonds divers Réserves	7 214	528

Synthèse de la trésorerie communale prévisionnelle	Recettes	Dépenses
Excédents fin 2012	513 177	62 802
Fonctionnement 2013	296 030	227 872
Fonctionnement 2014	302 255	231 797
Investissement 2013	179 739	438 477
Investissement 2014	166 364	312 287
Totaux	1 457 565	1 273 235
Excédent prévu à fin 2014	184 330	

A ce moment de passage de relais, nous tenons à remercier l'équipe précédente pour le travail accompli dans la préparation du budget.

☞ Le conseil municipal accepte le budget 2014

Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'augmenter de 50€ l'indemnité du maire et de 10€ celles des adjoints. Ces indemnités restent encore en dessous du taux maximum autorisé par la loi.

☞ Le conseil municipal accepte l'augmentation. Ainsi :

- L'indemnité du Maire actuellement de 21.57 % de l'indice 1015 passera à 23 % soit 874 € mensuels.
- L'indemnité des adjoints actuellement de 7.23 % de l'indice 1015 passera à 7.5 % soit 285 € mensuels.

Ces indemnités prennent effet à compter du 1^{er} mai 2014.

Attribution d'indemnité au Concours du Receveur Municipal

M. Henri MOROS Receveur Municipal assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

- ☞ Le conseil municipal décide d'accorder annuellement une indemnité au taux de 100%, soit 283€ pour son aide précieuse.

Vote des taux des impôts locaux 2014

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les taux concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière pour le bâti ou non bâti. Le taux de 2% est proposé, sachant que les dernières années, les taux ont été augmentés de 3 à 5 % chaque année. Il rappelle les faibles ressources de la commune, d'autant plus que l'État va diminuer sa dotation annuelle.

- ☞ Le conseil municipal décide une augmentation de 2 %, à savoir :

- taxe d'habitation : 13.07 %
- taxe foncière (bâti) : 15.29 %
- taxe foncière (non bâti) : 57.38 %

Vote de la taxe d'assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les montants de la taxe d'assainissement au mètre cube consommé et le droit fixe.

- ☞ Le conseil municipal accepte de revoir ces montants à la hausse, ainsi :

- La taxe au mètre cube consommé passera de 0.61 € à 0.65 €
- Le droit fixe passera de 48.15 € à 50.00 €

Vote du prix de la cantine

La cafétéria "La Salamandre" augmente le prix du repas de la cantine. Aussi le conseil municipal décide qu'à partir du 1^{er} mai 2014 le prix du repas de la cantine passera de 4.07€ à 4.25€.

Vote du prix de l'heure de garderie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir à la hausse le tarif horaire de la garderie qui est modulé en fonction des ressources des familles.

Le conseil municipal, accepte cette proposition et décide d'augmenter les tarifs, à savoir :

- 1^{ère} tranche : QF inférieur ou égal à 677 € : tarif horaire = 1.67 €
- 2^{ème} tranche : QF entre 678 € et 1 000 € : tarif horaire = 1.73 €
- 3^{ème} tranche : QF entre 1 001 € et 1 200 € : tarif horaire = 1.77 €
- 4^{ème} tranche : QF supérieur à 1 200 € : tarif horaire = 1.89 €

Cette augmentation sera applicable à compter du 1^{er} mai 2014.

Tarifs du périscolaire

En principe, à la rentrée prochaine, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, imposés par la nouvelle loi, devra être effective. Il appartient à la municipalité de mettre en place des ateliers périscolaires.

Compte tenu des aides promises par l'État, M. le maire propose 0,90 € de l'heure, soit la moitié du tarif horaire de la garderie, bien que l'évaluation de cette dépense soit supérieure à ce montant.

- ☞ Le conseil municipal accepte le montant proposé.

Tarifs de la régie communale pour le fonctionnement d'un débit de boissons

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède une licence IV.

Pour la buvette municipale, le conseil décide de garder les mêmes tarifs qu'en 2013, à savoir :

- - prix des boissons non alcoolisées : 2 € la boisson.
- - prix des boissons alcoolisées : 1 € et 2 € la boisson.

Délibération du 22 Avril 2014

Convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la révision du Plan Local d'Urbanisme PLU

L'association CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Drôme a pour fonction d'aider les élus des communes à la réalisation de leur PLU.

Pour bénéficier de cette aide, une convention doit être signée entre le CAUE, la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes et la commune de Triors. Le coût total de cette prestation est de 3340€ pour une durée de 24 mois.

- ☞ Après lecture de cette convention le conseil municipal accepte l'assistance du CAUE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Au préalable deux représentants du CAUE de la Drôme ont fait une présentation au conseil municipal de l'aide qu'ils peuvent apporter à la réalisation du PLU de Triors.

Mais pourquoi un PLU (Plan Local d'Urbanisme)?
Et bien tout simplement parce que les POS

disparaissent début 2016 ! Le POS de Triors, élaboré en 1989 aura bien vécu. Aussi il est urgent d'engager l'élaboration d'un PLU avant 2016, faute de quoi les communes perdront la main sur leurs projets d'urbanisation.

Un PLU est un POS beaucoup plus contraint par des règles dictées par les lois d'Urbanisme, SRU, Grenelle 1 et 2 et ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) ainsi que les institutions régionales telle que le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)...

Avec l'aide du CAUE, l'essentiel du travail du conseil municipal sera de réaliser le cahier des charges du PLU en concertation avec les habitants de Triors. Ce cahier des charges sera étudié par un bureau d'étude spécialisé dans la réalisation des PLU.

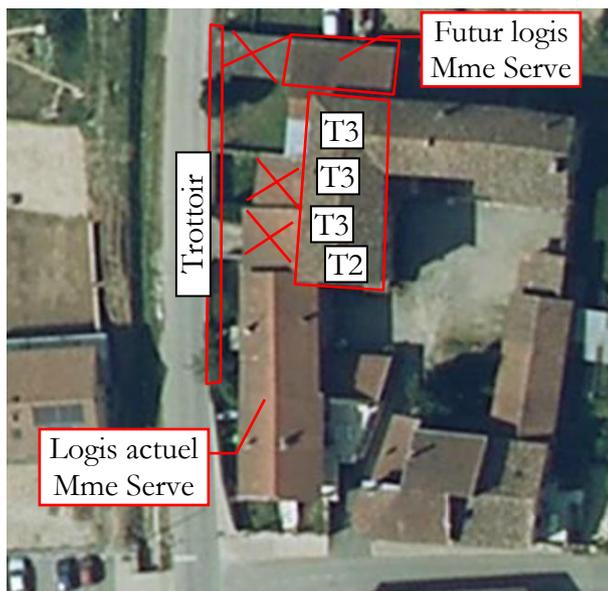
La réalisation d'un PLU s'étale sur environ trois années pour un coût de 30 000€. De plus un PLU doit vivre avec des révisions régulières et une remise à plat après un maximum de 15 années pour un village tel que Triors (moins pour les villes). Enfin dans trois ans les PLU devront prendre en compte l'Intercommunalité et deviendront PLUI.

Les commissions

Commission Urbanisme

- Le 11 avril, signature d'achat du terrain de Mme SERVE le long de la route à côté du parking du cimetière.
- Le 12 avril, visite de fin de travaux (façades) chez G. LEYDIER.
- Le 22 avril, présentation de l'étendue de l'aide que peut nous apporter le CAUE pour la réalisation du PLU.

- Le 29 avril, instruction du permis de construire de l'organisme HPR (Habitat du Pays de Romans) pour réhabiliter la partie Sud Ouest du Chateauvieux.



Le projet prévoit de réaliser 3 T3 et 1 T2 au rez-de-chaussée côté cour plus un logement indépendant pour reloger Mme Serve. Les dépendances seront détruites et un trottoir longera la route des vignes.

Il est souhaité que les tuiles "canal" d'origine restent ou qu'elles soient remplacées par des tuiles "Omega vieux toit" type panaché et que les belles pierres de molasses restent visibles sur la façade.



Pour mémoire, les propriétaires ont cédé le tènement au conseil général qui a passé un bail avec HPR pour mener la réhabilitation.

Commission Voirie

- Une réparation du réseau d'assainissement bouché sur la place de l'Europe a eu lieu en urgence.



- Un panneau d'affichage avec la carte de la commune a été installé sur la place en côté de la mairie.

- Des devis ont été reçus en vue de consolider le mur du cimetière côté route et de canaliser le fossé le long de la place St Jacques.



- Suite à une programmation malheureuse les cloches ont sonné la nuit pendant quelque temps. Mi avril la programmation a été corrigée.
- Les propriétaires d'une source, captée à St Michel et traversant le village transmettent à la mairie le plan de leur conduite d'eau, en cas de travaux sur la voirie.

Commission scolaire

L'organisation des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014 nous a bien occupées, et nous occupent bien encore ...

En conformité avec l'Inspection académique, voici l'emploi du temps de nos écoliers qui sera appliqué dès la rentrée scolaire prochaine, le 2 septembre :



Les jours d'école seront répartis ainsi :

lundis – mardis - jeudis - vendredis : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 15h30

mercredis : 8h30 à 11h30

	7h15/8h30	8h30/11h45 sauf mercredi 8h30/11h30	11h45/13h30	13h30/15h30	15h30/16h30	16h30/17h45
LUNDI	Garderie	Temps scolaire	Cantine/garderie	Temps scolaire	Périscolaire	Garderie
MARDI	Garderie	Temps scolaire	Cantine/garderie	Temps scolaire	Périscolaire	Garderie
MERCREDI	Garderie	Temps scolaire				
JEUDI	Garderie	Temps scolaire	Cantine/garderie	Temps scolaire	Périscolaire	Garderie
VENDREDI	Garderie	Temps scolaire	Cantine/garderie	Temps scolaire	Périscolaire	Garderie

Ainsi avec cette répartition du temps nous avons:

- toujours au total 24 heures d'enseignement obligatoire par semaine,
- avec quatre jours et demi par semaine, dont le mercredi matin.
- La garderie est assurée, pour les enfants inscrits, de 7h15 à 8h30 tous les matins, de 11h45 à 13h30 pour les enfants inscrits à la cantine, et de 16h30 à 17h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- **Le temps d'activité périscolaire n'est pas obligatoire. Il est assuré, pour les enfants inscrits, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, avec comme animatrices Cécile et Bernadette.**
- Certains jours, et selon les activités, les enfants pourront être hébergés dans une salle de l'IME. Dans ce cas, le temps de garderie fera suite dans les mêmes locaux. Le programme est, à ce jour, en cours d'élaboration.
- L'heure d'accueil périscolaire est fixée à 0.90€ par enfant. Les tarifs garderie, cantine restent inchangés.
- pour préparer au mieux l'accueil des enfants, formaliser l'emploi du temps des animatrices, planifier les dépenses liées aux nouveaux besoins en matériel, un questionnaire est remis aux parents pour recenser au plus juste le nombre d'enfants qui seront inscrits.

Pour échanger autour de cette nouvelle organisation, une rencontre parents – enseignants – animatrices – élus aura lieu **le lundi 16 juin à 19h – salle de réunion des associations à Triors.**

Appel aux dons !

Suite à la mise en place de ce nouveau temps d'accueil, nous avons besoin de vous et lançons un appel aux dons pour collecter **jeux de société et livres** (livres pour enfants, BD, livre de coloriage, etc..) dont vous ne vous servez plus et qui pourront être mis à disposition des enfants pendant les temps périscolaires.

Nous avons également un **besoin urgent de deux armoires fonctionnelles** pour le rangement des jeux, livres et matériel divers.

Si vous vous reconnaissez dans ces quelques lignes, n'hésitez plus ! Contactez nous soit par mail à l'adresse

de la Mairie : triors@cc-pays-romans.fr soit par téléphone : 04.75.45.32.73 Nous pouvons nous déplacer pour venir chercher les dons.

L'équipe de la commission scolaire (Nicole Bouy, Séverine Machon et Marie-Noëlle Pernaut) vous souhaite à tous, enfants et parents, nounous et grands-parents, un bel été et de bonnes vacances.



Point sur la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes :

En janvier, la mise en place de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes entraîne la disparition de la CAPR (Communauté d'Agglomération du Pays de Romans). Le projet de budget pour le fonctionnement de cette structure est de

l'ordre de 133 millions à fiscalité constante et 33 millions pour l'investissement. Il reprend les projets prévus par chaque agglomération.

Mais après les changements des élus des différentes communes (en particulier Valence et Romans), des incertitudes apparaissent dans la suite qui sera donnée à cette agglomération.

Point sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Jeudi 19 mai a eu lieu en mairie la seconde réunion d'ordre général organisé par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement). Le CAUE (conventionné par la municipalité pour accompagner la conception de notre PLU) a organisé cette réunion avec les administrations concernées que sont la grande aggro et le SCOT. Il est prévu deux autres réunions d'ordre général afin de délibérer sur les objectifs exposés.

La représentante de la grande aggro a expliqué le PLH (Programme Local de l'Habitat) qui définit les objectifs d'une politique visant à répondre aux besoins en logement tout en favorisant le renouvellement urbain et la mixité sociale et l'accessibilité aux personnes handicapées. Le PLH repose sur une étude démographique du territoire.

Le représentant du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) a exposé les orientations et objectifs du SCOT :

Le SCOT couvre 103 communes (donc un territoire plus grand que notre grande aggro), 2/3 Drôme et 1/3 Ardèche, 1 500 km² – 300 000 habitants – 126 000 emplois.

Avec un taux de croissance annuel de 0.75 % (grandes villes en baisse) le SCOT estime que sur ce territoire d'ici 2040 il y aura 70 000 habitants supplémentaires, 41 000 emplois nouveaux et 55 000 logements de plus.

Ces estimations amènent le SCOT à définir des objectifs chiffrés en particulier la réduction de la consommation de terres agricoles; passer de 200 ha actuellement à 100 ha/an dans les années à venir et à 75 ha/an par la suite (utilisation économe de l'espace).

Ainsi sur la CAPR (Communauté d'Agglomération du Pays de Romans) entre 2015 et 2025 : 3 800 logements devront être créés dont 25 % dans les villages et en prenant en compte la répartition de la typologie de l'habitat suivante:

- 25 % en collectif
- 25 % en intermédiaire (maisons jumelées...)
- 50 % en individuel

La CAPR a la volonté de diminuer la part de voiture individuelle.

Plus localement les orientations proposées par le SCOT pour Triors sont :

- 2012/2015 croissance de la population d'environ 1.2 %
- Densifier l'habitat existant,
- Limiter l'étalement urbain et préserver les terres agricoles
- Éviter le morcellement et l'enclavement agricole.
- Respecter les 2 corridors écologiques existants (trames vertes au Nord et à l'Ouest de Triors)
- Protéger la ligne de crête à l'Ouest de Triors
- 1 ha de zone artisanale possible

La prochaine réunion d'ordre général avec le CAUE est fixée le 17/06/2014 à 20 H 00.

Informations Générales

- Changement des horaires d'ouverture de la Mairie : 1 samedi sur 2 en complément d'1 mercredi sur 2. La mairie sera fermée du 2 au 9 juin et du 4 au 23 août inclus.
- Recensement effectué en janvier: Triors compte 620 habitants
- Forêt Plus : élagage pour lignes EDF à partir du 21/03/14.
- Les scouts ont été accueillis au Monastère du 28 avril au 03 mai 2014. Ils reviendront cet été.

- Un camion pizza devrait prochainement s'installer sur notre commune. Les horaires ne sont pas encore connus.
- La plate forme de la carrière communale a été aménagée. Vous pouvez déposer sur celle-ci (et non dans le trou), les branches issues des tailles des haies ou d'élagages (pas d'herbe ni gravats ni métaux ni plastique) tous les 1ers vendredi de chaque mois entre 15h00 et 17h00 hors juillet et août. M. Bossan sera présent pour organiser les dépôts. Nous remercions le Monastère Notre Dame de Triors qui assurera gratuitement le service de broyage des ces déchets.

Le 28 avril. Passage du défilé de chars de Saint-Paul-lès-Romans. Fidèle à ses habitudes, au lendemain du défilé dans ses rues Saint-Pauloises, le cortège a quitté son village natal pour animer les communes voisines.

avons pu apprécier l'ambiance festive, admirer les costumes, les différentes particularités de chaque char et surtout nous avons partagé un bon moment de convivialité.



Ainsi, après être passés à Peroux, Chatillon-Saint-Jean et Parnans, plus d'une vingtaine de chars, édifices magnifiquement réalisés ont fait halte à Triors et notre Comité des fêtes a offert au public nombreux son traditionnel apéritif. Pendant une petite heure, nous

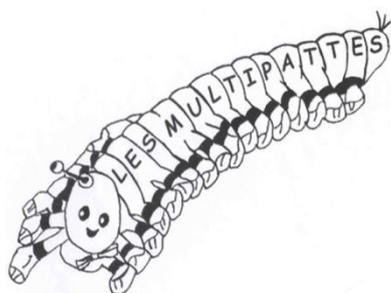
Sous la présidence de Pascale et Gilles Quittançon, le cortège a repris sa route pour rejoindre Génissieux puis le terrain des Chasses avant de se lancer dans son traditionnel banquet.

Halte aux chenilles processionnaires :

- En hiver si possible couper et brûler les branches ayant un cocon
- Avant Mai, mettez des pièges pour récupérer dans un sac les chenilles qui descendent de l'arbre.
- De Mai à Septembre placer des pièges à phéromones.

Les associations

Les multipattes



L'association des Multipattes est un club de randonnées pédestres, nous marchons dans tous les massifs: alpins, Vercors, Chartreuse, Belledonne, Oisans, Diois, Ardèche.

Nous randonnons tous les dimanches, si vous avez envie de randonner, venez nous rejoindre.

Lors de l'Assemblée Générale du 5/10/2013 Didier Bordas a pris la présidence du club. Le bureau est constitué par la Vice-présidente : Marie-Claire Deleigne, la Secrétaire : Marie-France Triboulet, la Trésorière : Claudie Berruyer.

Renseignements Marie Claire Deleigne 04.75.47.73.26 et Claudie Berruyer 04.75.71.43.79

Le Sou des Écoles

Et voilà la jeune équipe très dynamique du Sou des écoles : de Gauche à droite

Assis : Raymond BONNET, Arnaud PAQUIEN, Natacha TARAVEL, Magalie BEAUVAL

Debout : Nicolas DER PARSEGHIAN, Séverine MACHON, Joseph SAULLORENTE, Lou ARGOUD



Rando VTT le 13/04

Le tour de France qui passe à Triors ? Une invasion de voitures équipées de porte-vélos, cela ne vous rappelle rien ? Ah si ! C'était le 13 avril 2014 à Triors, le Sou des écoles organisait sa première randonnée VTT ! Et pour une première, ça a été une réussite, tout était réuni : le soleil au rendez-vous, des VTTistes en forme, des marcheurs, des joggers prêts à découvrir les sentiers de Triors et des environs, des enfants prêts à défier toutes les activités greffées sur le circuit des écoliers pour décrocher leur médaille à l'arrivée, une équipe de bénévoles diligentés au métronome... Quel succès, dire que la veille les pronostics optimistes au sein de l'organisation osaient espérer 120 inscriptions. A peine une heure après l'ouverture des guichets les espérances étaient dépassées. Il a fallu garder son sang froid pour gérer le « raz-de-marée » au service inscriptions, d'un autre côté il a fallu faire preuve d'une parfaite réactivité pour regarnir les ravitaillements, repartir faire les courses...

Vite, les vélos arrivent déjà au ravitaillement final, les boissons fraîches de la buvette sont les bienvenues et ça remue déjà pas mal en cuisine. La pasta party servie à table permettra de continuer la journée dans une agréable convivialité.

Un plat de spaghettis vite avalé, les bénévoles se répartissent les tâches de débalisage, récupération des panneaux de signalisation, rangement de la salle... Et c'est l'heure de faire les comptes : plus de 400

inscriptions ! C'est un franc succès et en plus les participants sont ravis, ils attendent déjà la prochaine édition !

Que ce soit le parcours de 5 km fortement apprécié par les enfants du fait des activités proposées tout au long du parcours (passerelle, échasses, labyrinthe, balises d'orientations, originalité du parcours...), celui des 14 km proposé autant aux VTT qu'aux joggers, le parcours sportif de 27 km avec ses deux variantes techniques et pour les experts, le parcours de 41 km avec ses montées sur galets, chemins ensablés tout en coordonnant de magnifiques panoramas, tout a été bien pensé.

Une idée proposée un soir de réunion par un parent d'élève, un petit groupe qui essaie de tracer les grandes lignes du projet, une présentation joliment ficelée, quelques réunions et beaucoup de mails plus tard, voici donc l'aboutissement d'un joli challenge. Ajouté aux autres manifestations, le bénéfice de cette journée assurera les dépenses des activités des enfants de Triors l'année prochaine.

Le Sou de écoles en profite donc pour remercier **tous** les bénévoles ayant répondu présents à nos sollicitations, la municipalité de Triors, les communes voisines ainsi que tous les sponsors les ayant aidés à organiser cet évènement et surtout merci à Nicolas Der Parseghian initiateur du projet et sans qui cela n'aurait été possible.

Vide grenier le 22/06

Le Dimanche 22 Juin 2014, le Sou des Écoles organise la 4ème édition de son vide-grenier de 8h à 18h. Alors si vous avez du tri à faire dans vos placards et que vous voulez exposer ou tout simplement, si vous souhaitez trouver de bonnes affaires, nous vous attendons nombreux !!!

2€ le mètre linéaire. Buvette et restauration sur place.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter

Séverine Machon au 04 75 47 82 46 ou par mail : lesoudesecolestriors@gmail.com

Comité des fêtes

Calendrier des festivités

Dimanche 13 juillet 2014 12h.....	Repas camarguais (Sur inscription) des tickets seront proposés par les membres du Comité des fêtes
Vendredi 18 juillet 2014.....	Soirée familiale (pour animation ouverture de la buvette municipale) avec repas
Samedi 15 novembre 2014.....	Soirée théâtre
3 ^{ème} week-end de janvier 2015.....	Saint Vincent 2015
3 ^{ème} Samedi de mars.....	Soirée variétés

Club de l'amitié

L'association du Club de l'Amitié permet de se retrouver entre adhérents de 55 ans et plus à la salle des associations autour d'une table pour jouer aux cartes, aux jeux de société et sur la place de l'Europe à la pétanque, de nombreuses sorties à la journée : musée de Madagascar à Montélier, musée Valhrona, Jardins Zen de Borja, bateau à roue, etc..... sans oublier notre repas cabri à St-Antoine en toute convivialité.

Calendrier des festivités

Mardi 10 juin 2014.....	concours boules interclubs
Jeudi 10 Juillet 2014.....	Pique-nique interclubs à St Romans
Mardi 23 Septembre.....	Concours de coinche et pétanque à la salle des fêtes de Triors

Renseignements Elisabeth Labriet 0607182871 et Nicole Renoir 0475453283

La Drôme des jardins

Amoureux des jardins



Notre association propose à des amateurs de jardins d'agrément un programme annuel d'activités composé; de visites de jardins privés et de pépinières spécialisées, de promenades botaniques, de conférences, de voyages autour du jardin (en Haute Normandie cette année) et des trocs de plantes ouverts à tous et fournit des infos divers sur les foires aux plantes....

Renseignements sur notre site web "la-drome-des-jardins.com" ou auprès du secrétariat de l'association dont le siège est à Triors, tel: 06 43 13 83 72

La buvette municipale

Vive notre licence IV

Pour que vive notre licence IV, venez prendre une petite collation lors de l'ouverture annuelle de la buvette municipale qui aura lieu à la salle des fêtes du lundi 14 juillet au dimanche 20 juillet.

Animation jeunesse

L'anim' 2 Prox : vous connaissez !



« Anim2prox » est le dispositif d'animation de proximité intercommunal qui s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans et propose un grand choix d'activités et de mini camps pour les adolescents lors des petites et grandes vacances scolaires.

Les plaquettes présentant les activités proposées cet été sont à votre disposition en mairie de Triors. Vous pouvez également consulter leur site internet « anim2prox26 » ou les contacter par téléphone 06.83.84.12.35 et par mail : anim.jeunes@pays-romans.org

Dépêchez-vous : les inscriptions sont à faire avant fin juin.

État civil

Mariages : Mariage entre M. FA HOUÏ Sébastien et Mlle MILLOT Alexandra le 17 mai.

Naissances : Lyana PATEL, née le 9 mai à Romans sur Isère

Décès : M. Émile TARDY décédé le 15 mars

M. Louis ROLANDEZ décédé le 17 avril

Le mot de la rédaction



Qui dit nouveau conseil municipal dit nouveaux acteurs des commissions. Ainsi pour ceux de l'information qui participent à l'élaboration du bulletin municipal, les personnes concernées sont Andrée GUIGUET, Marie-Noëlle PERNAUT, Ronan GOÉAU, Guy LEYDIER et Arnaud PAQUIEN.

Voici donc les personnes que vous pouvez contacter si vous souhaitez diffuser un article ou une information.

Notre but n'est pas de révolutionner les choses mais simplement de pérenniser le travail qui a été effectué jusqu'à maintenant en y portant notre touche personnelle. Nous en profitons pour remercier le précédent conseil municipal pour tout le travail qu'il a réalisé et pour sa gestion saine et rigoureuse de la commune.

C'est donc avec une certaine émotion que nous éditons notre premier bulletin municipal. En vous souhaitant une bonne lecture, nous restons à votre écoute pour tous commentaires.